



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 27 mai 2016

## Communiqué de presse

### ETAT D'URGENCE ET LUTTE CONTRE LA RADICALISATION : LE PREFET RENCONTRE DES PARLEMENTAIRES DU NORD



Michel Lalande, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord, a rencontré des parlementaires du département du Nord, ce vendredi 27 mai 2016, afin de faire un point sur la mise en oeuvre de l'état d'urgence et les mesures prises pour lutter contre la radicalisation.

Déclaré le 14 novembre 2015, l'état d'urgence a été prorogé, le 20 mai 2016, pour une nouvelle période de deux mois jusqu'au 26 juillet. Il répond au péril que fait peser sur la France le caractère inédit et exceptionnellement élevé de la menace terroriste.

Les mesures mises en oeuvre en application de l'état d'urgence ont permis de déployer une stratégie accélérée de détection et de déstabilisation des filières djihadistes qui opèrent en France ou qui acheminent des combattants vers les zones de conflit.

Depuis le 14 novembre 2015, 208 perquisitions administratives ont été menées dans le Nord. Douze assignations à résidence ont été prononcées, dont 3 sont toujours appliquées. Deux arrêtés préfectoraux portant restriction de circulation sont en vigueur dans le département, au terminal ferry de Loon-Plage et au terminal d'accès au Thalys de la gare Lille-Europe (sens Paris - Bruxelles).

La prolongation de l'état d'urgence répond à la nécessité de protéger d'importantes manifestations sportives comme l'Euro 2016. Les mesures de restriction de la circulation des personnes ou des véhicules, ainsi que d'interdiction de séjour en certains lieux viennent compléter les mesures de sécurité entourant les lieux en relation avec le championnat.

Le préfet a, par ailleurs, rappelé les mesures prises par l'Etat pour détecter, le plus précocement possible, les trajectoires de radicalisation et densifier les dispositifs de prévention de la radicalisation pour assurer une prise en charge individualisée des publics concernés.

Plus de 420 signalements de radicalisation sont actuellement suivis dans le Nord. Une cellule d'évaluation, présidée par le préfet, examine chacun de ces signalements et oriente, vers une cellule de suivi social et d'accompagnement des familles, les cas de jeunes mineur(e)s (17 % des personnes suivies). Il s'agit de travailler concrètement sur les situations individuelles signalées ou détectées avec un accompagnement qui mobilise activement les solutions de prise en charge existantes en fonction des compétences des services (aide sociale à l'enfance (ASE), protection judiciaire de la jeunesse, Education nationale...). La cellule peut décider d'une orientation vers l'association chargée d'assurer un accompagnement social des jeunes.

Le numéro d'assistance et d'orientation, 0 800 005 696, permet le signalement d'une situation inquiétante menaçant un proche, d'obtenir des renseignements sur la conduite à tenir, d'être écouté(e) et conseillé(e).

Service régional  
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)